Aubréville
Avocourt
Baulny
Boureuilles
Brabant-en-Argonne
Brabant-sur-Meuse
Charpentry
Cheppy
Brocourt-en-Argonne
Cierges-sous-Montfaucon
Le Claon
Clermont-en-Argonne
Consenvoye
Cuisy
Dombasle-en-Argonne
Epinonville
Esnes-en-Argonne
Forges-sur-Meuse
Froidos
Futeau
Gercourt-Drillancourt
Gesnes-en-Argonne
Les Islettes
Jouy-en-Argonne
Lachalade
Malancourt
Montblainville
Montfaucon d'Argonne
Le Neufour
Neuvilly-en-Argonne
Rarécourt
Récicourt
Regnéville-sur-Meuse
Romagne-sous-Montfaucon
Septsarges
Varennes-en-Argonne
Vauquois
Véry

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

ANNEE 2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARGONNE-MEUSE

Siège social

Services administratifs

16, rue Thiers

55120 Clermont-en-Argonne

tel : 03 29 87 40 12

fax : 03 29 87 45 02

mèl : dechets.ccam@orange.fr

Services administratifs

Varennes-en-Argonne

28, rue Tabur

55270 Varennes-en-Argonne

tel : 03 29 80 71 88

Sommaire

I. PRESENTATION GENERALE 3
1.1) Territoire desservi 3
1.2) Les compétences exercées 4
1.3) Le SMET 5
II. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS 5
2.1) La déchèterie 5
2.1.1) L'accès à la déchèterie 5
2.1.2) La collecte 7
2.2) Les encombrants 8
2.3) Les ordures ménagères résiduelles 8
2.4) Les emballages ménagers recyclables 9
2.5) Le verre 11
2.6) Evolutions 11
III. INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT 12
3.1) Traitement des déchets collectés à la déchèterie 12
3.2) Traitement des ordures ménagères résiduelles collectées 13
3.3) Traitement des emballages ménagers recyclables hors verre collectés 13
3.4) Traitement du verre collecté 14
3.5) Bilan de tous les déchets ménagers et assimilés collectés 15
IV. INDICATEURS FINANCIERS 15
4.1) Couts des déchets ménagers et assimilés 15
4.2) Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères 16
4.3) Dépenses et recettes 18

Conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, la communauté de communes Argonne–Meuse a établi un rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de l'année 2018.

Ce rapport a pour objet essentiel d'informer les élus et les citoyens sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets (pré-collecte, collecte, transport et traitement) de la communauté de communes Argonne–Meuse.

I. PRESENTATION GENERALE

1.1) Territoire desservi

Le territoire de la communauté de communes Argonne-Meuse regroupe 7 321 habitants (population municipale légale 2015 ; entrant en vigueur au 01/01/2018) répartis sur 38 communes qui bénéficient de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Territoire de la communauté de communes Argonne-Meuse

1.2) Les compétences exercées

La communauté de communes Argonne-Meuse est compétente en matière de collecte, d'enlèvement, de valorisation et d'élimination des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

La communauté de communes Argonne-Meuse exerce les compétences de collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, gère la déchèterie, informe et communique sur le tri sélectif dans un souci de réduction des déchets et organise la pré collecte.

Cette compétence s'exerce sur l'ensemble de la population des 38 communes du territoire sauf :

- EHPAD de Clermont en Argonne
- EHPAD de Varennes
- EHPAD de Montfaucon d'Argonne
- SEISAAM de Clermont en Argonne et des Islettes comprenant un foyer d'accueil spécialisé, résidence d'accueil, centre maternel, la pouponnière, maisons d'enfants à caractère social, centre d'hébergement…

Ces établissements ont leur propre filière de collecte et de traitement sur l'ensemble de leurs déchets produits. Cela représente environ 400 habitants.

1.3) Le SMET

La communauté de communes Argonne-Meuse adhère au **S**yndicat **M**ixte d'**E**tude et de **T**raitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse avec les compétences Etude et Traitement.
Le SMET gère le transport, le traitement et la valorisation des déchets collectés, la maitrise d'ouvrage et la gestion d'éventuels sites de traitement (centre de transfert, installations de traitement, de valorisation et de réduction des déchets…).
En 2017, le SMET a renouvelé l'ensemble de ses contrats de transfert/transport/traitement pour la période 2018-2022.

II. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

2.1) La déchèterie

La déchèterie se trouve rue de la gare à Clermont en Argonne.

6 bennes sont à quai :

- 1 benne pour les déchets verts
- 1 benne pour les cartons
- 1 benne pour les métaux
- 1 benne pour les gravats
- 1 benne pour le tout venant
- 1 benne pour entreposer l'éco-mobilier

D'autres déchets y sont collectés dans des contenants adéquats :

- Les pneus
- Les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, huiles, bidons vides,
- Pesticides, engrais, les piles, les batteries…)
- Le verre
- Le carton
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E)
- Piles et batteries
- Ampoules et néons
- Phytosanitaires
- Huiles de vidange et alimentaire
- Plastiques

2.1.1) L'accès à la déchèterie

Tous les déchets sont amenés par les usagers à la déchèterie aux horaires d'ouverture :

- Horaires d'hiver (du 1/10 au 30/04) :

  Mardi 8h à 12h
  Samedi 8h à 12h et 13h à 17h

- Horaires d'été (du 1/05 au 30/09) :

  Mardi 8h à 12h
  Mercredi 16h30 à 19h30
  Vendredi 16h30 à 19h30
  Samedi 8h à 12h et 13h à 17h

L'accès à la déchèterie est gratuit pour les particuliers, les établissements publics et services municipaux des communes membres de l'EPCI sans condition de volume.

Deux conditions d'accès à la déchèterie :
- Être résident sur l'une des communes de la communauté de communes Argonne-Meuse
- Être assujettis à la REOM

Cependant, les résidents des communes de :
– Brabant sur Meuse
– Consenvoye
– Forges sur Meuse
– Gercourt-Drillancourt
– Regnéville sur Meuse
peuvent se rendre à la déchèterie de la communauté d'agglomération du Grand Verdun située à Thierville sur Meuse.

Et, les usagers des communes de :
– Cierges sous Montfaucon
– Cuisy
– Epinonville
– Gesnes en Argonne
– Montfaucon d'Argonne
– Septsarges
peuvent se rendre à la déchèterie de la communauté de communes de Stenay et du Val Dunois à Brieulles sur Meuse.

La déchèterie est accessible aux professionnels du territoire de la communauté de communes d'Argonne-Meuse et assujettis à la REOM qui sont facturés dès le 1er m^3 de dépôt sur la base suivante :

Tarifs au mètre cube	
Encombrants	**50,00 €**
Cartons	
Gravats	
Déchets verts	
Ferrailles	**GRATUIT**

En 2018, les professionnels ont déposé 34.57 m^3 de cartons et 118 m^3 d'encombrant qui ont été facturés pour un montant total de 7 628.50 €.

Aucune limite de tonnage n'est appliquée pour les professionnels tout comme pour les particuliers

2.1.2) La collecte

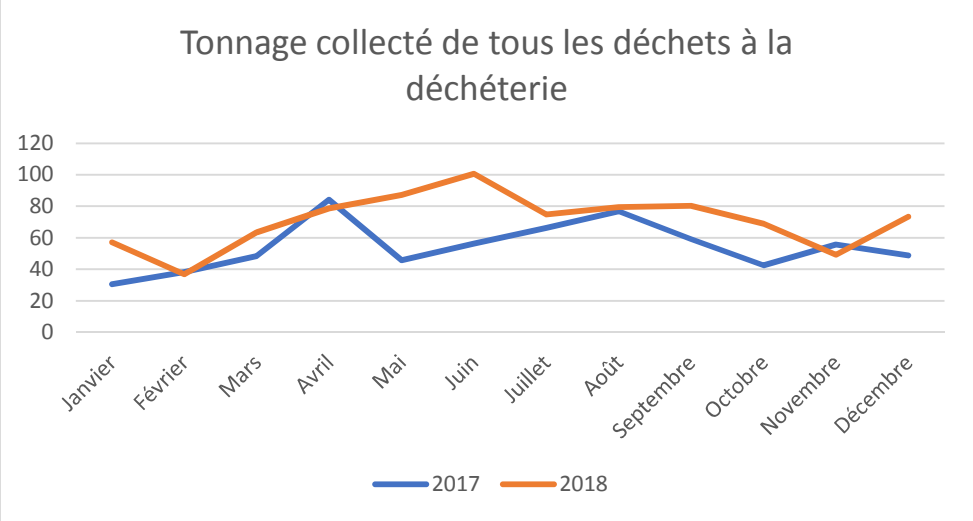

850.12 tonnes de tous déchets confondus ont été collectés à la déchèterie en 2018
Une augmentation de 30 % de tonnage entre 2017 et 2018.

Le graphique ci-dessous présente le tonnage des déchets déposés à la déchèterie durant l'année 2018 :

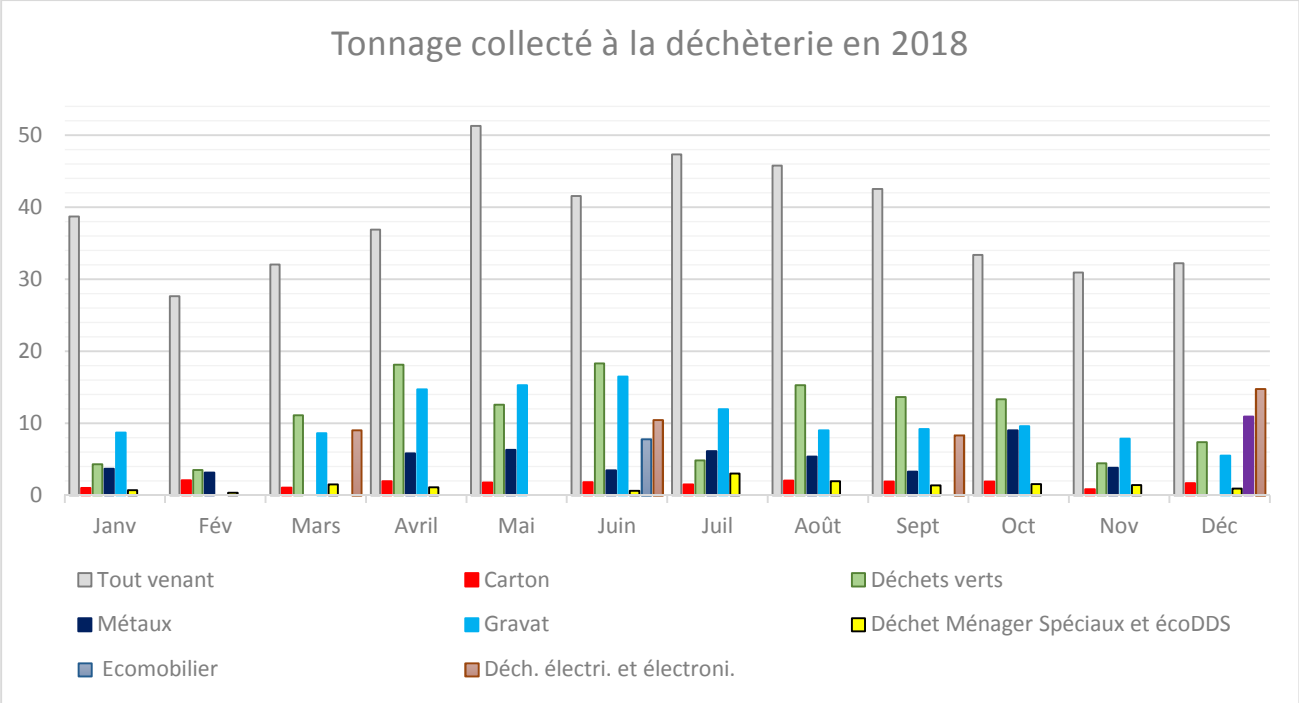

2.2) Les encombrants

Les communes de l'ex-communauté de communes Montfaucon Varennes ont eu une collecte en porte à porte d'encombrant en Avril 2018.

Cette collecte est limitative en terme de dimensions et de poids de l'objet encombrant déposé et en terme de type d'encombrants (déchets verts, portes vitrées, déchets électriques et électroniques, gravats, pneus…non admis)

47,98 tonnes ont été collecté par Suez en 2018 contre 26.28 tonnes en 2017.

2.3) Les ordures ménagères résiduelles

La collecte des ordures ménagères se réalise en porte-à-porte en bac. Cette prestation est réalisée par éco.Déchets, sur la base d'un marché passé selon une procédure d'appel d'offres pour la période de 2018 à 2022.

Dans chaque commune du territoire, la collecte des ordures ménagères s'effectue toutes les semaines selon le calendrier ci-dessous :

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES SUR PRESENTATION DU BAC INDIVIDUEL CHAQUE SEMAINE			
LUNDI	**MARDI**	**MERCREDI**	**JEUDI**
Aubréville	Clermont en Argonne	Baulny	Avocourt
Futeau	Auzéville	Brabant sur Meuse	Boureuilles
Lachalade	Jubécourt	Charpentry	Cuisy
Le Claon	Brabant en Argonne	Cheppy	Esnes en argonne
Le Neufour	Brocourt en Argonne	Cierges sous Montfaucon	Forges sur Meuse
Les Islettes	Dombasle en Argonne	Consenvoye	Malancourt
Neuvilly en Argonne	Froidos	Epinonville	Montfaucon d'Argonne
Parois	Jouy en Argonne	Gercourt-Drillancourt	Regnéville sur Meuse
Récicourt	Rarécourt	Gesnes en Argonne	Varennes en Argonne
Vraincourt		Montblainville	Vauquois
		Romagne sous Montfaucon	
		Septsarges	
		Véry	

Le tonnage de collecte des ordures ménagéres de 2018 comparé à 2017 :

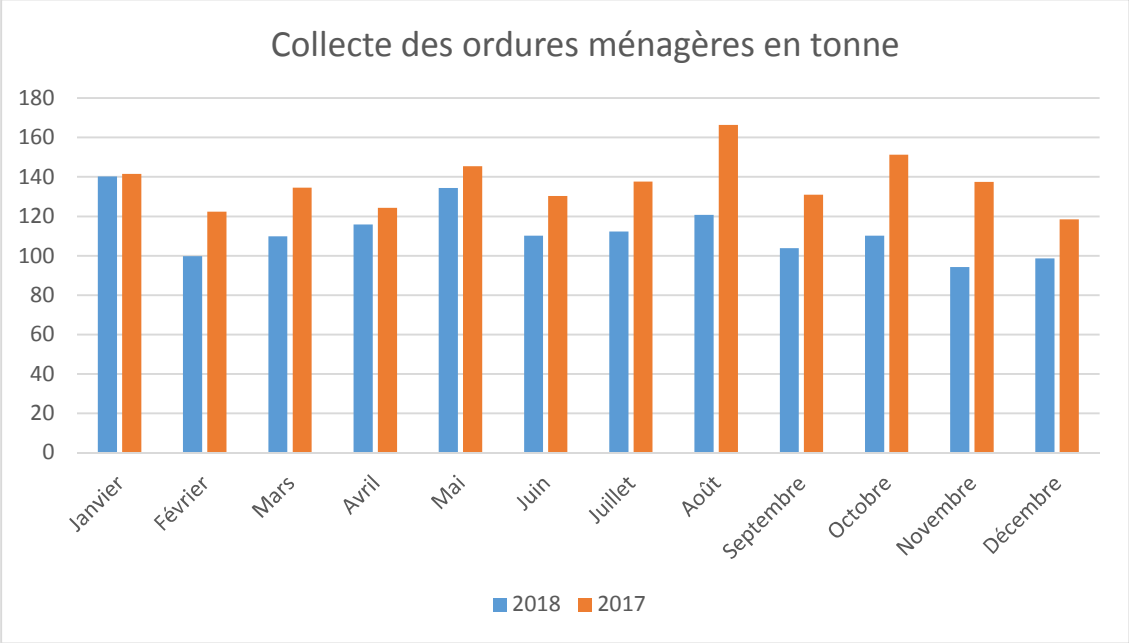

Le tonnage des ordures ménagères a diminué de 18 % entre 2017 et 2018

195,12 kilogrammes d'ordures ménagères par habitant (en déduisant les établissements non collectés) ont été collectées pour 2018. Moyenne des 8 EPCI meusienne membre du SMET : 170 kg/hab/an en 2018.

2.4) Les emballages ménagers recyclables

La collecte des ordures ménagères recyclables se fait en porte-à-porte en sac jaune. Cette prestation est réalisée par éco.Déchets, sur la base d'un marché passé selon une procédure d'appel d'offres pour la période de 2018 à 2022.

Dans chaque commune, la collecte des ordures ménagères recyclables s'effectue tous les 15 jours le vendredi selon le calendrier ci-après :

COLLECTE DES RECYCABLES hors verre en porte à porte en sac jaune	
VENDREDI semaine paire	**VENDREDI semaine impaire**
Avocourt	Aubréville
Baulny	Brabant en Argonne
Boureuilles	Brocourt en Argonne
Brabant sur Meuse	Clermont en Argonne
Charpentry	Auzéville
Cheppy	Jubécourt
Cierges sous Montfaucon	Parois
Consenvoye	Vraincourt
Cuisy	Dombasle en Argonne
Epinonville	Froidos
Esnes en argonne	Futeau
Forges sur Meuse	Jouy en Argonne
Gercourt-Drillancourt	Lachalade
Gesnes en Argonne	Le Claon
Malancourt	Le Neufour
Montblainville	Les Islettes
Montfaucon d'Argonne	Neuvilly en Argonne
Regnéville sur Meuse	Rarécourt
Romagne sous Montfaucon	Récicourt
Septsarges	
Varennes en Argonne	
Vauquois	
Véry	

La collecte sélective comprend le papier, les cartons et cartonnettes d'emballages, les bouteilles et flacons en plastique, les briques alimentaires et les emballages en métal (aluminium et acier).

Les tonnages collectés des emballages ménagers recyclables en 2017 et 2018 :

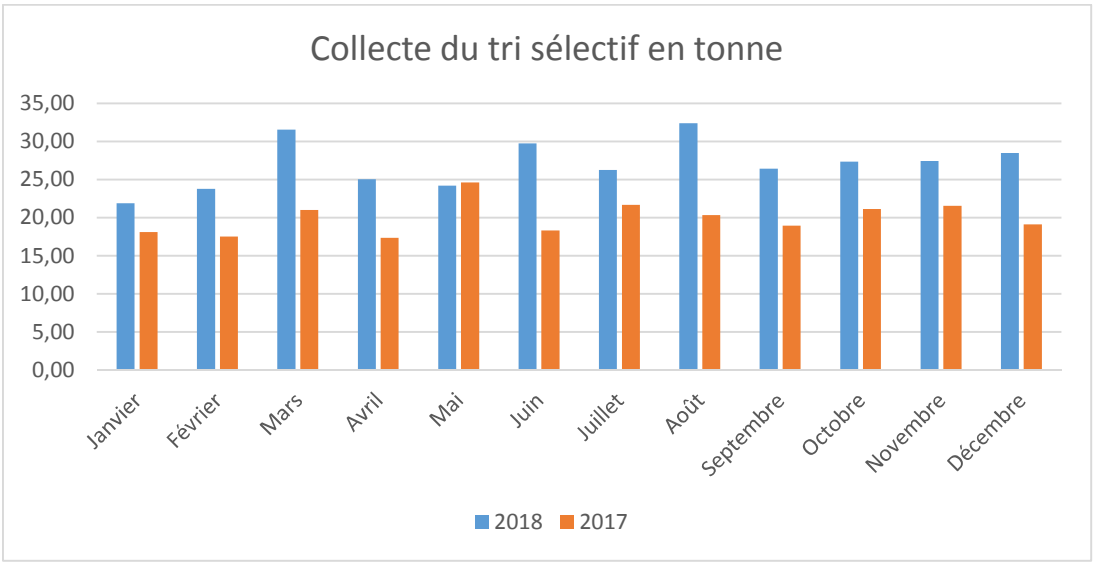

Les tonnages ont augmenté de 35 % entre 2017 et 2018

46.91 Kilogrammes d'emballages ménagers recyclables par habitant (en déduisant les établissements non collectés) ont été collectés pour 2018. Moyenne des 8 EPCI meusienne membre du SMET : 39 kg/hab/an en 2018.

2.5) Le verre

La collecte du verre se réalise en point d'apport volontaire (PAV). Ces PAV d'une contenance de 2 à 4 m^3, sont accessibles 7 jours sur 7.

69 PAV sont répartis sur les 38 communes du territoire. CITRAVAL se charge de vider ces bornes sur 2 jours consécutifs et passe toutes les 3 semaines.

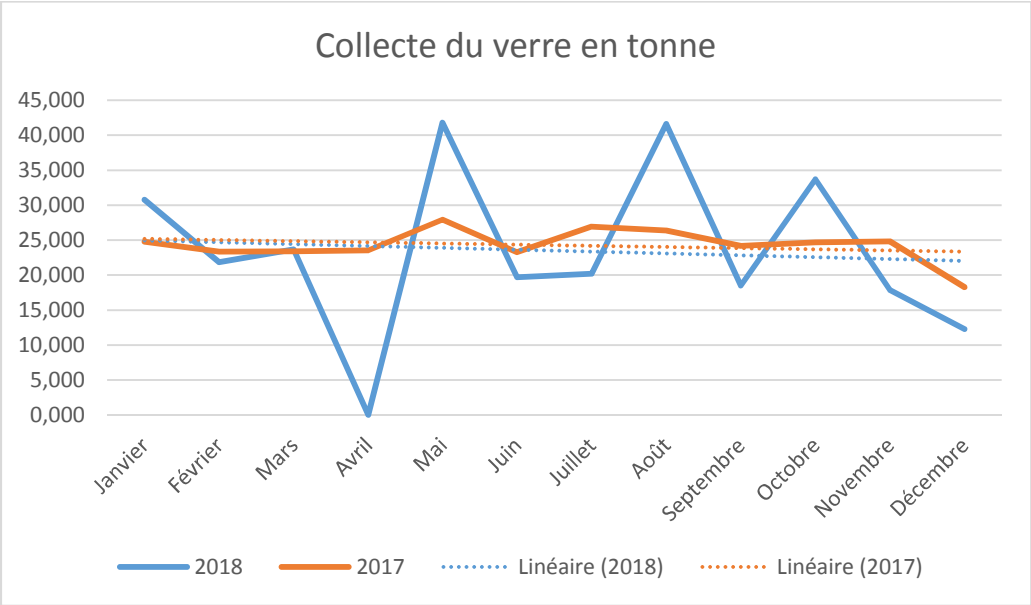

Le tonnage de verre collecté entre 2017 et 2018 est sensiblement le même.

24.55 Kilogrammes de verre par habitant (en déduisant les établissements non collectés) ont été collectés pour 2018. Moyenne des 8 EPCI meusienne membre du SMET : 41 kg/hab/an en 2018.

2.6) Evolutions

La collecte des encombrants sur les communes du territoire ex-Varennes Montfaucon ne se réalisera plus à partir du 1/01/2019.

Au 1er janvier 2020, la redevance incitative sera mise en place sur l'ensemble du territoire par conséquent les habitudes des usagers évolueront. La dotation des bacs pucés a commencé à l'automne 2018 pour tous les résidents du territoire de la communauté de communauté de communes Argonne-Meuse.

La redevance incitative s'inscrit dans la cadre de la loi Grenelle du 12 juillet 2010 prévoyant une diminution de 15 % des quantités de déchets destinées à

l'enfouissement ou à l'incinération et la réduction de la production d'ordures ménagères de 7 % sur 5 ans.

III. INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT

3.1) Traitement des déchets collectés à la déchèterie

Type de déchet collecté 2018	Tonnage collecté	Traité valorisé ou incinéré	Tonnage recyclé	Tonnage enfoui	Lieu de traitement
Déchet vert	126.88		126.88		Décavert à Belleville sur Meuse
Carton	19.86		18.50		PAPREC à Verdun
Métaux	50.24		50.24		Fers et métaux Verdun
Gravats	117.02			117.02	Suez à Belleville sur Meuse
Tout venant	460.19			460.19	Suez à Sommauthe (08)
Eco mobilier	18.76		18.76		Suez à Toul (54)
Déchet ménager spécifique	14.55	14.55			Cédilor à Malancourt la Montagne (57)
Déchet d'équipement électrique et électronique	42.62		42.62		Envi2E à Toul (54)

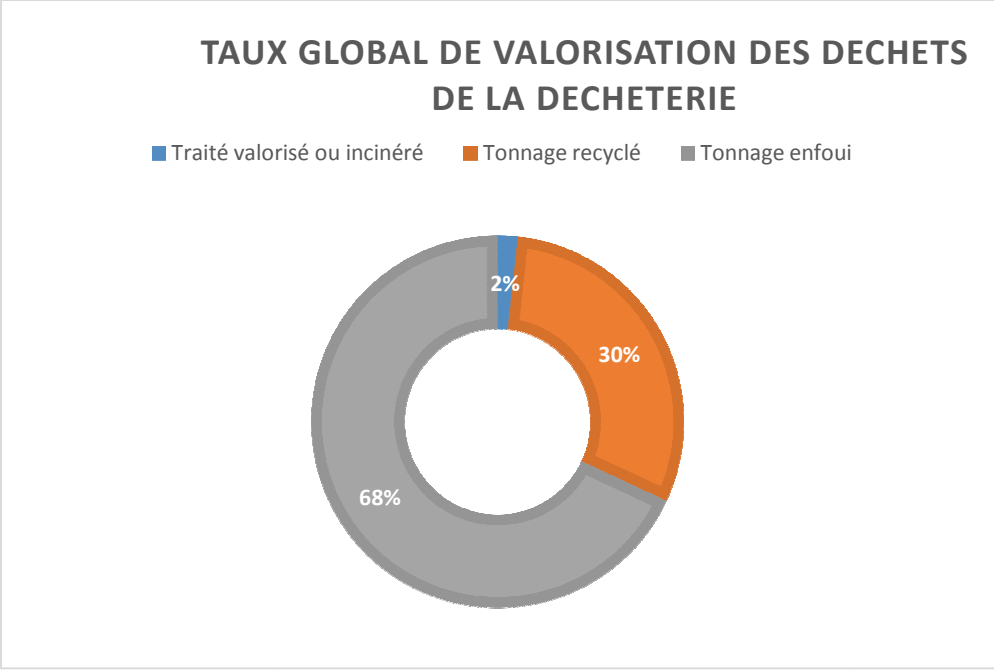

Un tiers des déchets provenant de la déchèterie sont recyclés

3.2) Traitement des ordures ménagères résiduelles collectées

Les ordures ménagères résiduelles incluent tous les déchets n'ayant pas été triés en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

1 350.42 tonnes sont enfouies dans des installations de stockage des déchets non dangereux à Sommauthe (08). Ce centre d'enfouissement est exploité par SUEZ Recyclage et Valorisation Nord Est.

La communauté de communes Argonne-Meuse a confié au SMET la gestion du transfert, le transport et le traitement de ces déchets.

3.3) Traitement des emballages ménagers recyclables hors verre collectés

Les emballages ménagers recyclables sont les papiers, les journaux, les revues, les flacons en plastique, l'acier, l'aluminium et le carton. Ils sont collectés via une collecte sélective par sac jaune en porte à porte.

Le contenu des sacs jaunes est trié par PAPREC à Dieulouard (54)

En 2018, 318.17 tonnes ont été triés et expédiés par PAPREC.

La répartition des emballages de tri dans le sac jaune est donnée par les caractérisations et corrélés avec les résultats réels de tri :

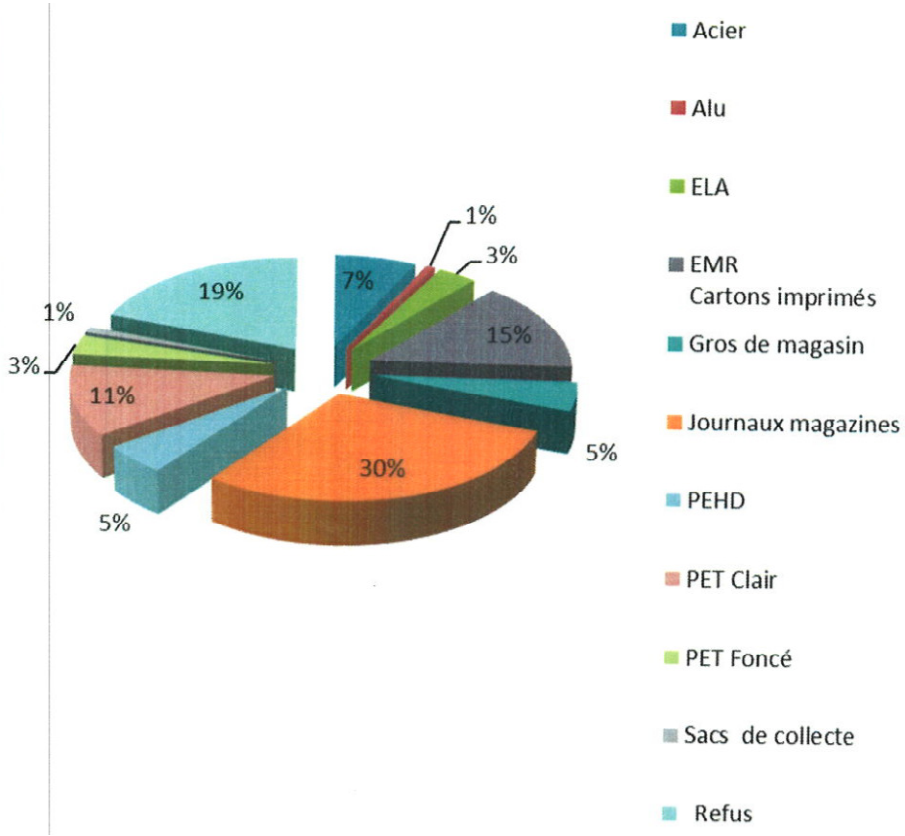

Source : compte rendu annuel 2018 PAPREC

La répartition du tonnage de matières valorisées est la suivante :

	Acier	Alu	Briques alimentaires	Papier et carton	Bouteilles et flacons plastique
2018	15.25	2.16	21.55	145.25	70.49
	4.8 %	0.7 %	6.8 %	45.4 %	22 %

Source : compte rendu annuel 2018 PAPREC

La répartition du tonnage des autres matières non valorisées est la suivante :

	Sacs de collecte	Refus
2018	3.31	61.85
	1 %	19.3 %

Source : compte rendu annuel 2018 PAPREC

12.37 tonnes de refus de tri deviennent des combustibles solides de récupération (CSR) qui sont ensuite utilisés dans des installations industrielles fortement consommatrices d'énergie (cimenteries), mélangés à d'autres combustibles.

Le restant du tonnage en refus de tri est enfoui sur le site à Monthois la Montagne (08)

La communauté de communes Argonne-Meuse a confié au SMET la gestion du transfert, le transport et le traitement de ces déchets.

3.4) Traitement du verre collecté

Le verre est collecté aux 69 points d'apport volontaire répartis sur les 38 communes du territoire.

281.92 tonnes de verre ont été collectées dans les points d'apport volontaire par CITRAVAL.

279.85 tonnes ont été livrées chez le verrier.

Le verre est recyclé par l'entreprise OI Manufacturing.

La communauté de communes Argonne-Meuse a confié au SMET la gestion du ramassage/ vidage, du transfert, du transport et du traitement de ces déchets.

3.5) Bilan de tous les déchets ménagers et assimilés collectés

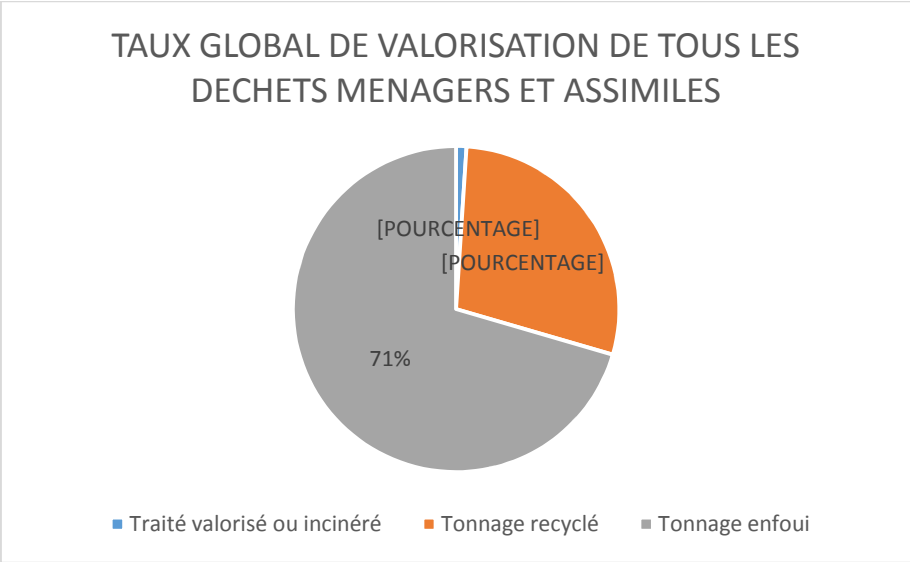

La plupart des déchets ménagers et assimilés sont enfouis.

IV. INDICATEURS FINANCIERS

4.1) Couts des déchets ménagers et assimilés

Le financement du service public de la gestion des déchets ménagers et assimilés est assuré par la REOM payée par l'usager, les soutiens obtenus des éco-organismes et les recettes liées à la vente des matériaux qui ont une valeur marchande.

Les coûts indiqués ci-dessous incluent :

- le coût de la collecte,
- le coût de traitement,
- la TGAP (**T**axe **G**énérale sur les **A**ctivités **P**olluantes)
- les recettes de reprise des matériaux et les aides des éco-organismes qui sont déduites

Coûts à la tonne des flux collectés

	Type de déchet	DEPENSE TTC	RECETTE TTC
Déchèterie*	Déchet vert	69.00 €	
	Carton	79.72 €	
	Métaux		87.58 €
	Gravats	17.21 €	
	Tout venant	131.42 €	
	Eco mobilier		153.28 €
	Déchet ménager spécifique	1 013.18 €	
	Déchet d'équipement électrique et électronique		825.14 €
	Ordures ménagères résiduelles	224.69 €	
	Encombrants	132.91 €	
	Emballages ménagers recyclables**	340.69 €	
	Verre	13.37 €	

* Ces coûts moyens à la tonne des flux collectés en déchèterie ne prennent pas en compte les frais du personnel, de fonctionnement, les investissements du site et les charges de structure du SMET

** Cela comprend les 9 caractérisations de l'année 2018 ainsi que le traitement et la TGAP des refus de tri

Somme de la vente des matériaux en 2018	
Déchèterie	13 869.78 €
Emballages ménagers recyclables	21 249.06 €
Verre	9 716.39 €
TOTAL	44 835.23 €

La communauté de communes Argonne-Meuse bénéficie de soutiens de la part de CITEO. Depuis le 1er janvier 2018, ces soutiens sont calculés en fonction du barème F, pour une période de 5 ans (2018/2022). 38 852.39 € (extrait du grand livre) ont été versés en 2018.

4.2) Tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

Le conseil communautaire a délibéré le 17 décembre 2017 pour les tarifs de la REOM.

A compter du 1er janvier 2018, les montants pour les usagers des communes de la communauté de communes ex Centre Argonne sont les suivants :

TARIFS REOM A COMPTER DU 01/01/2018	/an
Part fixe	40 €
Part variable	57 €
Professionnels privés catégorie 1	120 €
Professionnels privés catégorie 2	160 €
Résidences Secondaires	194 €
Gites moins de 5 places	80 €
Gites plus de 5 places	160 €
Campings	160 €
Chambres d'hôtes (par chambre)	40 €
Ecoles et collège : sites de moins de 100 élèves	194 €
Ecoles et collège : sites de plus de 100 élèves	388 €
Codecom Microcrèche	194 €
Mairies et Codecom : moins de 100 habitants	194 €
Mairies et Codecom : entre 100 et 400 habitants	388 €
Mairies et Codecom : entre 400 et 800 habitants	582 €
Mairies et Codecom : plus de 800 habitants	776 €
Gendarmerie	388 €
La Poste	388 €
Centre des Finances publiques	388 €
foyer d'1 personne	97 €
foyer de 2 personnes	194 €
foyer de 3 personnes	251 €
foyer de 4 personnes	308 €
foyer de 5 personnes	365 €
foyer de 6 personnes	422 €
foyer de 7 personnes	479 €
foyer de 8 personnes	536 €
foyer de 9 personnes	593 €
foyer de 10 personnes et plus	650 €

A compter du 1er janvier 2018, le montant de la REOM pour les usagers des communes de la communauté de communes ex Montfaucon Varennes est de 74 € la part par an.

4.3) Dépenses et recettes

Extrait du grand livre de 2018 (section fonctionnement) :

Dépenses

2018	Charges à caractère général	645 791.29 €	SMET, Eco-Déchets, sacs jaunes, SULO…
	Charges de personnel et frais assimilés	31 099.99 €	Prestations AVBI, salaires personnel de la CODECOM
	Opérations d'ordre de transfert entre section	12 652.99 €	Amortissement matériel (PAV, déch.…)
	Autres charges de gestion courante	5 479.57 €	REOM impayée
	Charges exceptionnelles	6 100.88 €	Régularisation REOM

Recettes

2018	Résultat d'exploitation reporté	63 710.56 €	
	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 810.60 €	Composteurs, PAV, Constructions
	Ventes de produits fabriqués, prestation de services, marchandises	661 449.87 €	REOM, vente de matériaux vente de composteurs, dépôts des pro en déchèterie
	Subventions d'exploitation	48 769.74 €	Soutiens CITEO, vente de verre
	Produits financiers	2 560 €	Intérêts parts sociales
	Produits exceptionnels	7 004.51 €	Trop perçu, vente PAV